



## Union interfédérale Des Agents de la Fonction publique

### FORCE OUVRIERE

Monsieur le ministre,

Vous ouvrez ce jour le 3ème chantier sur la rémunération des fonctionnaires. Nous notons par ailleurs que la rémunération des agents non titulaires n'est pas évoquée dans le document préparatoire.

Je rappelle que nous vous avons demandé d'ouvrir ce chantier de manière décalée en raison du lien direct avec la future réforme des retraites et des éventuelles décisions que pourrait prendre le gouvernement sur ce point.

De fait, y compris parce que nous sommes à quelques jours du rendez-vous salarial, vous comprendrez que cet empressement et les interrogations soulevées dans le document préparatoire ne sont pas de nature à l'entame de réunions sereines.

De plus, les pistes inacceptables présentées vendredi dernier sur le GT1 et les commissions administratives paritaires, chantier présenté pourtant comme moins conflictuel, confortent ce sentiment.

C'est pourquoi à ce stade nous souhaitons tout d'abord rappeler quelques éléments essentiels :

- le traitement des fonctionnaires a été gelé pendant 6 ans de 2010 à 2015 et à nouveau gelé en 2018 pour l'instant,
- ainsi depuis 2000, au simple regard de l'inflation, les fonctionnaires ont perdu 16% de pouvoir d'achat,
- ce gel entraîne une baisse directe du niveau des pensions servies,
- nous ne souhaitons pas mélanger les éléments de la rémunération et ceux de la carrière.
- nous rappelons sans ambiguïté notre opposition au protocole PPCR imposé par le gouvernement précédent que les agents s'autofinancent dans le même temps par l'intégration minimale primes/points, l'allongement des durées de carrière et la suppression des réductions de temps de service. Sans compter le fait que vous avez reporté en 2019 les quelques mesures prévues en termes de point d'indice pour 2018 tout en laissant les contraintes de ce protocole.

Enfin nous tenons à nouveau à rappeler notre totale opposition aux rumeurs colportées sur le fait que la carrière des fonctionnaires ignorerait la notion de 'mérite'. Tout d'abord rappelons que c'est le gouvernement précédent qui a supprimé les réductions de temps de service qui permettaient aux chefs de service d'accélérer les changements d'échelon des agents les plus 'méritants'. Ensuite chacun sait que l'agent proposé à une promotion au tableau d'avancement ou liste d'aptitude comme celui qui réussit un examen professionnel voit ainsi ses capacités reconnues. Il est donc faux d'affirmer ou laisser affirmer que la notion de mérite n'existe pas.

Monsieur le ministre, vous comprendrez donc à ce stade que FO, qui est pourtant prête à s'engager dans de véritables discussions négociations sur la rémunération et la carrière des fonctionnaires et qui a des propositions fortes sur ce point essentiel, veut d'abord connaître les véritables intentions du gouvernement.

Tant sur le maintien de mesure générale d'augmentation des salaires que sur la parité des grilles indiciaires qui sont des éléments incontournables du statut général des fonctionnaires et du principe de carrière, votre réponse est nécessaire.

Je vous remercie.